

**PROCES VERBAL du Conseil Municipal du  
MARDI 15 JANVIER 2019**

**Nombre de membres :** L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier à 19 heures, le Conseil  
**Afférents au Conseil : 19** Municipal de LA CHAPELLE DE LA TOUR régulièrement convoqué,  
**En Exercice : 19** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances, sous la présidence de M. Jean GALLIEN.

**Présents :** Jacques BERNARD, Nathalie PEUTIN, Gérard BOUVIER, Clarisse POLAUD, Thérèse  
TISSERAND, Gilbert DAMEZIN, Hervé GUILLAUD, Christian BONNET GONNET, Véronique BARROSO,  
Elisabeth CAMOULES, Carole MILLET, Frédérique PEREZ, Fabrice GENTIL, Patrice ORCEL, Véronique  
CANTELLO.

**Absents :** Odile RAVIER, Serge MEYRIEUX, Fabien CHATELAT,

**Pouvoirs :** 2, Odile Ravier à Nathalie PEUTIN, Serge Meyrieux à Véronique CANTELLO.

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique CANTELLO

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation CR du 3 décembre 2018
- Marchés travaux Mairie
- Adhésion au service Conseil en Energie Partagé
- QUESTIONS DIVERSES

Début de séance : 19 h

**Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

**QUESTION SUPPLEMENTAIRE**

Le Maire demande au Conseil Municipal de compléter l'ordre du jour de la réunion par la question  
suivante :

- Travaux réhabilitation de la mairie : demande des SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

**Délibération 01-2019 : Travaux de réhabilitation du bâtiment de la MAIRIE – Attribution des  
marchés**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché public à procédure adaptée portant sur les travaux  
de réhabilitation de la mairie et de la médiathèque de la commune a été publié en date du 23 novembre  
2018 sur le support de l'ESSOR, avec dématérialisation de la procédure sur le profil acheteur  
[www.sudest-marchespublics.com](http://www.sudest-marchespublics.com).

Pour rappel, la maîtrise d'ouvrage de cette opération a été déléguée à la Communauté de communes Les  
Vals du Dauphiné, en vertu d'une convention de mandat signée par la commune en date du 5 octobre  
2017 et par l'intercommunalité le 6 décembre 2017.

Il est précisé que les travaux sont répartis en 13 lots désignés ci-dessous :

- Lot n° 1 : VRD
- Lot n° 2 : Démolition - Maçonnerie
- Lot n° 3 : Couverture - Zinguerie
- Lot n° 4a : Menuiseries extérieures
- Lot n° 4b : Menuiseries intérieures et Agencement
- Lot n° 5 : Plâtrerie – Isolation

- Lot n° 6 : Chapes - Carrelages - Faiences
- Lot n° 7 : Sols souples
- Lot n° 8 : Peintures - Revêtements muraux
- Lot n° 9 : Métallerie
- Lot n° 10 : Revêtements de façades
- Lot n° 11 : Plomberie sanitaires - Chauffage - Climatisation – Ventilation
- Lot n° 12 : Electricité - Courants faibles

Suite à l'analyse des offres réalisée par le groupement de maîtrise d'œuvre EIRL GALLIEN NATHALIE ARCHITECTE / EURL VEYRIBAT / TEC BAT / SARL GENIE TECHS, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n° 1 : SAS GONIN TP ET CARRIERES pour un montant de 35 361,69 € H.T.
- Lot n° 2 : ENTREPRISE VERGER OLIVIER pour un montant de 104 799,42 € H.T.
- Lot n° 3 : SARL FRANCO C pour un montant de 44 481,55 € H.T.
- Lot n° 4a : BORELLO ISOCLAIR pour un montant de 52 635,53 € H.T.
- Lot n° 4b : MENUISERIE BONNAZ pour un montant de 44 612,30 € H.T.
- Lot n° 5 : SARL DURAND FRERES pour un montant de 42 159,46 € H.T.
- Lot n° 6 : EIRL REGIS CARRELAGE pour un montant de 13 922,96 € H.T.
- Lot n° 7 : SARL ETS BAILLY pour un montant de 10 648,61 € H.T.
- Lot n° 8 : SARL DURAND FRERES pour un montant de 29 282,88 € H.T.
- Lot n° 9 : GUTTIN SERRURERIE pour un montant de 20 142,45 € H.T.
- Lot n° 10 : SARL SMPF pour un montant de 22 763,40 € H.T.
- Lot n° 12 : SARL GAILLARD ELECTRICITE pour un montant de 40 070,48 € H.T.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, le lot n° 11 a été déclaré infructueux pour motif d'absence d'offres, puis relancé selon la procédure négociée sans mise en concurrence en application de l'article 30-I.2 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est proposé de l'attribuer à l'entreprise SARL GROS HENRI pour un montant de 66 816.50 € H.T.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- ✓ **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux de réhabilitation de la mairie et de la médiathèque de la commune dans les conditions précitées ;
- ✓ **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au compte 2313 ;
- ✓ **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ou en cas d'empêchement un Vice-président de l'intercommunalité, à signer les marchés dans les conditions précitées ;
- ✓ **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné ou en cas d'empêchement un Vice-président de l'intercommunalité, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **Délibération 02-2019 : Adhésion au Service de CONSEIL en ENERGIE PARTAGEE**

Le Maire expose :

#### **1. CONTEXTE**

Aujourd'hui les communes doivent faire face à une augmentation rapide du prix de l'énergie. L'énergie représente ainsi en moyenne de 3 à 5% de leurs charges de fonctionnement. La maîtrise des consommations d'énergie est souvent un sujet difficile à appréhender pour les communes et présentant des marges d'économies vertueuses.

Par ailleurs, et depuis la loi Grenelle 2, les collectivités doivent se montrer exemplaires puisqu'elles seront progressivement soumises à une obligation de travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments (Article 3 de la loi Grenelle 2).

En mai 2013, suite à la démarche d'élaboration du Plan Climat Energie Territorial commun à la CAPI et aux Vallons de la Tour, les deux intercommunalités ont inscrit dans leur premier plan d'actions territorial le projet de développer un Conseil en Energie Partagé auprès des communes.

Le conseil en énergie partagé, ou CEP, est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités. Il consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé engagé à fournir un conseil neutre et objectif. Ce dispositif permet aux collectivités, qui n'ont pas les ressources internes suffisantes, de mettre en place une politique énergétique maîtrisée et d'agir sur leur patrimoine pour réaliser des économies. Ce conseiller se distingue par sa proximité avec les élus, les services techniques et administratifs et de par sa réactivité.

L'analyse des consommations énergétiques et leur suivi lui permettent de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures pas ou peu onéreuses (optimisation des conditions tarifaires, mise en œuvre d'une régulation, adaptation des consommations à l'usage...).

Le CEP, en concertation avec les équipes, accompagne la stratégie à long terme et permet de faire des choix judicieux pour l'avenir.

Au-delà du service de gestion énergétique patrimoniale proposé à chacune des communes, la mise en place d'un véritable service de Conseil en Energie Partagé pourrait permettre la mise en place d'actions intercommunales telles que l'édition d'un tableau de bord intercommunal sur l'énergie permettant de faciliter l'émergence d'actions communes de gestion énergétique (mutualisation d'expériences, groupement d'achats, mise au point d'actions incitatives ciblées pour la rénovation des patrimoines communaux).

## 2. MISE EN OEUVRE

A l'origine, le partenariat Nord-Isère Durable entre la CAPI et la Communauté de Communes des Vallons de la Tour (CCVT) permettait au CEP d'intervenir auprès des communes des deux intercommunalités. Aujourd'hui, la CCVT a rejoint la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (CCVDD) et le partenariat Nord-Isère Durable a été étendu au périmètre de la nouvelle Communauté de Communes.

**D'un commun accord, il a été décidé que ce serait la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère qui porterait administrativement la démarche Conseil en Énergie Partagé dans le cadre de la convention de partenariat entre la CAPI et la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné et la convention de coopération entre le SEDI et la CAPI.**

### Le coût du service est le suivant :

- 0,62€/habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants

L'adhésion des communes au service de CEP est proposée pour une durée de 3 ans reconductible.

En complément, la Commune souhaite solliciter les missions complémentaires suivantes :

- Accompagnement sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur : 3 jours
- Sensibilisation des usagers : 3 jours
- Accompagnement pour le suivi de petits travaux de rénovation : 6 jours
- Réalisation d'une fiche bâtiment : 3 jours
- Réalisation d'affiches display (10 affiches) : 1 jour
- Analyse et note de synthèse de préconisations pouvant être effectuées en régie : 2,5 jours
- Réalisation d'une notice simplifiée d'équipement technique : 3 jours

La Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère porte administrativement la démarche Conseil en Energie Partagée dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial. La CAPI procèdera ainsi avec chacune des communes adhérentes à la démarche (CAPI et CCVDD) à la signature de conventions partenariales.

Le bon déroulement des missions du conseiller demande une **implication de la commune et des services concernés**. Cette implication se traduit notamment en termes de mobilisation du personnel municipal afin de présenter au conseiller en énergie partagé les différents postes consommateurs (chauffage des bâtiments, réseau d'éclairage public,...) et lui fournir les documents nécessaires aux bilans énergétiques (relevés de consommation, données de facturation,...). Il s'agira aussi de désigner un élu en charge de la thématique et/ou un référent technique pour faciliter les échanges.

Une politique de maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments a été instaurée en collaboration avec le CEP. Les préconisations mises en place ont entraîné une baisse de la facture énergétique de la commune de près 1 300 € en 2017. En comparant la moyenne des consommations corrigées du climat des années 2013 à 2016 avec les consommations de l'année 2017, La Chapelle-de-la-Tour aurait économisé 59 400 kWh soit près de 4 700 € en moins sur le budget.

Pour continuer cette politique d'amélioration, la commune dispose encore de nombreuses pistes d'actions pour continuer à générer des économies. Parmi elles, l'optimisation de la régulation de chauffage dans les bâtiments à fort enjeux en est une. La qualité de l'air dans les bâtiments est un sujet d'actualité et l'optimisation du fonctionnement de la VMC est la base d'une démarche d'amélioration de qualité de l'air intérieur. Ensuite, la salle des fêtes pourrait faire l'objet d'enregistrements des températures pour valider les améliorations mises en place sur le pilotage du chauffage. Le CEP pourrait aussi étudier les consommations d'eau de la commune. Enfin, à plus long terme, le CEP pourrait accompagner les services techniques dans la bonne prise en main et l'exploitation de la mairie après sa rénovation.

Le coût de l'accompagnement du CEP s'élève à 1 119 €/an (base INSEE population 2015).

Le coût de la mission complémentaire « Accompagnement sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur » retenue par la Commune est de 238 €/an.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **VALIDE** l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé proposé par le Plan Climat Energie, au coût de 1 119€ par an pour 3 ans.
- **VALIDE** la sollicitation du CEP pour la mission complémentaire « Accompagnement sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur » suivantes pour un montant de 238 €/an :
  - Accompagnement sur l'évaluation de la qualité de l'air intérieur : 3 jours
  - Sensibilisation des usagers : 3 jours
  - Accompagnement pour le suivi de petits travaux de rénovation : 6 jours
  - Réalisation d'une fiche bâtiment : 3 jours
  - Réalisation d'affiches display (10 affiches) : 1 jour
  - Analyse et note de synthèse de préconisations pouvant être effectuées en régie : 2,5 jours
  - Réalisation d'une notice simplifiée d'équipement technique : 3 jours
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de coopération avec la CAPI relative au CEP.

### **Délibération 03-2019 - TRAVAUX REHABILITATION MAIRIE - DETR 2019**

Le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2018 par laquelle le conseil municipal approuvait l'avant-projet définitif établi par Nathalie GALLIEN, maitre d'œuvre, pour la réhabilitation du bâtiment de la mairie avec réaménagement des services, création d'une salle de mariage/conseil municipal, mise en conformité pour l'accessibilité des Personnes à mobilité réduites, aménagement extérieur sur la partie sud du bâtiment et déplacement de la médiathèque au groupe scolaire.

L'estimation des TRAVAUX est chiffrée à :

• Maitrise d'ouvrage déléguée	13 773.25 €
• Maitrise d'œuvre	56 595.00 €
• TRAVAUX	569 728.83 €
• Mobilier Bibliothèque	2 964.41 €
<b>MONTANT TOTAL :</b>	<b>643 061.49 € HT</b>

#### Plan de financement :

Subvention accordée Accessibilité	40 000.00 €
Subvention sollicitée DETR	128 000.00 €
Subvention Département Lecture Publique	10 000.00 €
Subvention Département Patrimoine proximité	40 000.00 €
Subvention Région	40 000.00 €
Autofinancement	385 061.49 €

Le Maire précise qu'une subvention au titre de l'Accessibilité PMR a été attribuée par le Département en conférence territoriale du 23 février 2018 pour un montant de 40 000 €.

Il propose de solliciter des aides auprès :

- de l'Etat au titre de la DETR.
- du Département afin d'obtenir une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre de la lecture publique.
- du département pour obtenir une subvention d'un montant de 40 000 € dans le cadre de la préservation et restauration du Patrimoine.
- De la Région dans le cadre du BONUS RURALITE.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement tel que présenté
- AUTORISE le Maire à solliciter l'ETAT afin d'obtenir une aide dans le cadre de la DETR
- AUTORISE le Maire à solliciter la REGION afin d'obtenir une aide dans le cadre du bonus ruralité.
- AUTORISE Le Maire à solliciter le DEPARTEMENT afin d'obtenir de 10 000 € dans le cadre de la lecture publique.
- AUTORISE Le Maire à déposer auprès du DEPARTEMENT une demande d'aide d'un montant de 40 000 € dans le cadre de la préservation et restauration du Patrimoine.

#### **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS**

Le Président rend compte des décisions prises par ses soins dans le cadre des délégations données :

##### **✚ Renouvellement des contrats d'assurances**

Les offres retenues pour les risques suivants :

- \* Dommages aux biens et bris : GROUPAMA (formule franchise 10% des dommages pour un montant de prime de 2 930.85 € TTC et option « événement naturel non reconnu catastrophe naturelle pour 150 € supplémentaire)
- \* Flotte automobile et divers : PILLIOT/LA PARISIENNE (formule tous accidents sans limitation d'âge montant de prime de 903.58 €, TTC et auto mission, montant de prime 280 €, TTC , prestation « bris de machine sans surprime)
- \* Responsabilité civile : SMACL (solution de base franchise néant, montant de prime de 1 233.98 €, TTC).
- \* Protection juridique : SARRE ET MOSELLE (montant de prime de 94.83 € TTC)

Le Conseil Municipal approuve ces décisions et autorise le Maire à signer les contrats correspondants pour une durée de 4 ans.

##### **✚ URBANISME - Déclarations de travaux accordées :**

- ✓ DP n° 18 10052 - FAURE Frédéric : clôture au 873d montée de la chapelle (Montfort - C 2062 - 2066) le 6 décembre 2018
- ✓ DP n° 18 10053 - CARADEC Éric : piscine au 64 chemin de Bellevue (Collombier - AB 206) le 6 décembre 2018
- ✓ DP n° 18 10054 - LUCE Patricia : piscine au 165 route de la platière (Meynat - AD 123) le 11 décembre 2018
- ✓ DP n° 18 10055 - TRILLAT Benjamin : véranda au 399 chemin de Saint Martin (ST Martin - C 1516 - 2556) le 19 décembre 2018
- ✓ DP n° 18 10056 - AGATE pour DEBUYSCHERE : détachement parcelles A 767 - 768 LES ECHEROLLES le 20 décembre 2018
- ✓ DP n° 18 10057 - PAYAUD Stéphane : détachement parcelles C 994 - 995 - 996 St Martin le 7 janvier 2019

**✚ URBANISME - Permis de construire accordés :**

- ✓ PC n° 18 10014 – GAEC de Bellefontaine (DURAND Jérémy) Extension stabulation au 11313 Route de Bellefontaine (Montrocher C 1776-1570-1778-680-687-689-1779), le 18 décembre 2018
- ✓ PC n° 18 10015 – VULIN Laurent : Habitation au 591 route de Morestel (Forêt Mollette a 291) le 13 décembre 2018

**QUESTIONS DIVERSES**

- Le maire informe que la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 réforme intégralement les règles de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.  
Elle met fin au principe de révision annuelle des listes électorales. Les listes seront actualisées en permanence. L'inscription des citoyens peut se faire toute l'année et jusqu'à 6 semaines avant les scrutins.  
De nouvelles commissions de contrôle de la régularité des listes électorales ont été mises en place et par arrêté préfectoral en date du 10 janvier 2019, il a été nommé pour notre commune :  
Membre du conseil municipal : Véronique Cantello, titulaire  
Elisabeth Camoules, suppléante  
Délégué de l'administration : M. Marcel BERT, titulaire  
Mme Anne-Marie MARION, suppléante  
Délégué du TGI : M. Lucien VALLIN
- PROCHAIN CONSEIL programmé le 11 février
- Le maire demande au conseil municipal de réfléchir pour désigner une rue ou un bâtiment au nom de M. Jean GONIN, ancien maire, décédé au mois de décembre dernier. IL précise d'autre part que sa veuve, Mme Gonin a fait don de 200€ au CCAS.
- Il informe que dans le dossier du contentieux du Toit du Boulodrome, la procédure judiciaire a été arrêtée et une procédure à l'amiable est en cours avec M. MION, maitre d'œuvre et l'entreprise FRANCO. Une fois l'indemnisation perçue par la commune il sera engagée la procédure de travaux.

Levée de séance : 20 h 35

<b>Membres présents</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signatures</b>
Jean GALLIEN	Maire	
Jacques BERNARD	1 <sup>er</sup> adjoint	
Nathalie PEUTIN	2 <sup>ème</sup> adjoint	
Gérard BOUVIER	3 <sup>ème</sup> adjoint	
Clarisse POLAUD	4 <sup>ème</sup> adjoint	
Hervé GUILLAUD	5 <sup>ème</sup> adjoint	
Odile RAVIER	Conseillère municipale	Absente : pouvoir à Nathalie PEUTIN

Gilbert DAMEZIN	Conseiller Municipal	
Christian BONNET GONNET	Conseiller Municipal	
Thérèse TISSERAND	Conseillère municipale	
Véronique BARROSO	Conseillère municipale	
Serge MEYRIEUX	Conseiller Municipal	Absent : pouvoir à Véronique CANTELLO
Elisabeth CAMOULES	Conseillère municipale	
Carole MILLET	Conseillère municipale	
Frédérique PEREZ	Conseillère municipale	
Fabrice GENTIL	Conseiller Municipal	
Fabien CHATELAT	Conseiller Municipal	Absent
Patrice ORCEL	Conseiller Municipal	
Véronique CANTELLO	Conseillère municipale	